

Discours de M. Guy Teissier

Conférence de presse 04 février 2010 à Cassis, Oustau Calendal

Le 30 avril 2009, M. le Premier ministre reconnaissait le caractère exceptionnel de l'espace littoral et marin des calanques, du Frioul jusqu'aux collines de Roquefort-la-Bedoule, et ce tant du point de vue naturel, paysager, que culturel. Avec ce premier acte de reconnaissance officielle, il donnait son accord pour finaliser la procédure de création du Parc national des calanques.

Par ce choix, souhaité et défendu par le Président de la République lui-même, il plaçait ce territoire à la conquête d'objectifs particulièrement ambitieux sur le plan de la préservation de la biodiversité mais aussi de protection et de valorisation d'un art de vivre méditerranéen en harmonie avec la nature.

Cette reconnaissance, longtemps défendue et longtemps attendue, est le signe, me semble-t-il, de la richesse de notre patrimoine naturel mais aussi, et peut être surtout, le reflet de son extrême fragilité.

En signant le décret de prise en considération, François FILLON a assigné au GIP des calanques une double mission :

- donner à la France son 10^{ème} parc national, l'année du 50^{ème} anniversaire de la création des parcs nationaux et l'année internationale de la biodiversité

- respecter les engagements internationaux de la France dans la protection de la nature et concrétiser les orientations et objectifs fixés par les Grenelles de l'environnement et de la mer.

Mais, le défi qui s'impose à nous, vous l'aurez compris, va beaucoup plus loin.

Il est de réussir à créer un parc national terrestre, maritime, méditerranéen et péri-urbain aux portes de la deuxième ville de France. Le 1^{er} en Europe de ce type et seulement le 3^{ème} au monde.

Un parc national qui soit à l'image de la diversité méditerranéenne.

D'aucuns pourraient considérer que la tâche est impossible tant les objectifs sont multiples pour ne pas dire contradictoires.

Pour tenter de parvenir à ce point d'équilibre **entre un objectif légitime de protection de l'environnement et celui, non moins légitime, de préservation des usages**, j'ai fait le choix de recourir à une concertation la plus large et la plus intense possible.

Ainsi, en 9 mois nous avons déjà tenu plus de **140 ateliers** thématiques, territoriaux, bilatéraux et autres réunions de travail avec l'ensemble des acteurs de la vie de ce territoire, ce qui représente plus **de 400 heures de débats**, ce qui est énorme.

Je ne pense pas que par le passé, un projet aussi structurant n'ait été autant concerté avec la population, sachant qu'après la présentation de la charte et la consultation des collectivités et acteurs socioéconomiques, une enquête publique se tiendra en août et en septembre prochains dans toutes les communes.

Bien sûr, cette méthode n'est pas parfaite et j'entends les quelques critiques qui s'expriment ici ou là.

Mais croyez-moi, en 30 ans de vie publique, je ne connais pas une seule méthode qui ait jamais fait l'unanimité.

Si j'ai décidé de m'adresser à vous aujourd'hui, c'est parce que la concertation commence à livrer ses premières orientations (toute une série d'objectifs a déjà été validée par la dernière assemblée générale du GIP en décembre), et parce que j'entends encore trop de contre-vérités alimentées soit par la méconnaissance sincère du dossier, soit par une volonté délibérée de distiller des informations mensongères quand elles ne sont pas outrancières.

C'est la raison pour laquelle, j'articulerai mon discours autour **des 10 idées fausses** qui sont les plus couramment ou complaisamment colportées sur ce dossier, tout en mettant en exergue les grandes orientations de la future charte et la plus-value qu'apportera le Parc national aux populations concernées.

1/ Avec le parc national, je ne pourrai plus me balader...

C'est évidemment faux. Les calanques resteront ce formidable espace de promenade et de loisirs, de découverte respectueuse de la nature, tant pour les usagers du dimanche que pour un public plus averti et ce, que vous soyez en cœur de parc ou en aire d'adhésion. **Au contraire, les déplacements à pied seront privilégiés au détriment de la voiture.** Nous partons du principe que les sites les plus emblématiques, ça se mérite.

La pratique de sports doux tels le VTT, la randonnée équestre, sera autorisée sur certains sentiers dédiés à cet effet. Par contre, nous proposons que les sports extrêmes (*free ride, base jump ou trail hors sentier...*) soient interdits en cœur de parc, afin de protéger non seulement les espèces végétales et animales d'un dérangement excessif, mais surtout de garantir l'esprit de quiétude et de ressourcement qui doit selon nous caractériser ces espaces.

Deux exceptions néanmoins :

a/ Certains sentiers existants pourront être fermés ou redessinés afin de protéger certaines espèces endémiques, particulièrement rares et fragiles telles la Sabline de Provence ou l'Astragale de Marseille.

b/ Nous préconisons de permettre au directeur du parc de réglementer si besoin un temps de repos pour la nature.

En effet, les espèces animales ont besoin, comme l'être humain, de moments de calme où se nourrir sans être dérangées par l'homme.

C'est la raison pour laquelle nous avons eu un débat sur la circulation de nuit dans les Calanques. D'aucuns défendent l'interdiction pure et simple de la circulation de nuit, et d'autres étant plus pragmatiques. Après avoir entendu les uns et les autres, je propose que l'interdiction puisse être prise par le directeur en cas de besoin, et seulement en cas de besoin.

2/ Avec le parc national, la vie au cabanon serait compromise...

Je lis beaucoup de choses à ce sujet toutes plus fausses les unes que les autres.

Non seulement la vie au cabanon sera préservée, mais elle en ressortira renforcée.

La loi nous fait obligation de définir l'identité du parc, son caractère.

Nous considérons que le cabanon mais aussi la vie au cabanon font partie intégrante de l'histoire, du patrimoine et de la culture des calanques, du caractère de cet espace unique. A ce titre, ces valeurs figureront en bonne place dans la charte.

Concrètement, cela signifie que les propriétaires, locataires ou ayant-droits d'un cabanon pourront continuer à accéder sans problème à leurs biens et jouir de cette qualité de vie, et ce d'autant plus que nombre de calanquais font déjà du développement durable sans le savoir.

Les calanquais, mais pas seulement, pourront continuer à cueillir toutes les plantes méditerranéennes, les champignons et les escargots, dès lors bien sûr qu'il ne s'agit pas d'espèces déjà protégées ou qui seraient menacées, et qui méritent à ce titre une protection particulière. Vous avez la liste en annexe.

Bien évidemment, ces prélèvements devront se faire en quantité raisonnable pour un usage domestique à des fins alimentaires.

Je profite également d'indiquer qu'être en cœur de parc n'empêche aucun propriétaire de vendre ni de léguer son bien contrairement aux rumeurs qui circulent à ce sujet. De même en matière de droit des sols, le parc national ne sera pas prescripteur de règles d'urbanisme nouvelles déjà par nature très contraignantes en site classé !

Par contre, en cœur de parc, le parc national sera appelé à émettre un avis conforme sur les permis de construire ou autorisations de travaux, alors qu'en aire d'adhésion, un avis simple suffira.

3/ Avec le parc national, je ne pourrai plus promener mon chien...

Aujourd'hui, la réglementation applicable sur le territoire est déjà très stricte même, s'il faut bien le reconnaître, très peu appliquée. En théorie, tous les animaux domestiques doivent être tenus en laisse notamment dans les sites classés.

Dans les faits, faute de moyens, il n'y a aucun contrôle et on voit beaucoup d'animaux divagant qui peuvent causer un réel dérangement pour la faune sauvage, sans parler de la sécurité.

Après de longs débats, **nous avons décidé de proposer le maintien de la réglementation existante comme principe général et de n'interdire la présence des animaux domestiques que dans les espaces les plus sauvages. Ce zonage sera à définir par le PN une fois créé. Par contre nous prévoyons dans les interfaces urbanisées une tolérance à ce principe. Au demeurant, les chasseurs bénéficieront d'une dérogation par rapport à cette règle.**

4/ Avec le parc national, je ne pourrai plus chasser...

Voilà encore, une nouvelle ineptie entendue ici ou là et largement véhiculée par les détracteurs du parc. Ce sera le premier parc national de nouvelle génération où la chasse sera assumée et surtout autorisée. Ça a toujours été une condition sine qua non posée par mes soins et soutenue par la ministre Chantal JOUANNO lors de son déplacement dans les calanques à l'automne dernier.

Ainsi, pour retrouver ou maintenir une dynamique positive des populations d'espèces chassables sédentaires (lapin de garenne, perdrix rouge, lièvre d'Europe) nous proposons d'adapter la pratique de la chasse par :

- La réalisation, à la création du parc, d'un état des lieux des populations existantes et la valorisation des données acquises par les sociétés de chasse
- La préférence du maintien des populations en place et leur renforcement si besoin
- La mise en place de quotas de prélèvement par espèces et par année cynégétique.

Par ailleurs pour assurer si nécessaire le maintien des milieux ouverts, nous préconisons la remise en culture des restanques.

Quant à la régulation des espèces surabondantes, elle se fera à la demande du parc avec la participation des chasseurs volontaires.

Notre objectif, vous l'avez compris, est d'harmoniser les pratiques de chasse sur l'ensemble du territoire du cœur de parc (ce qui n'est pas le cas à ce jour) en considérant plus les unités cynégétiques que les limites administratives.

Nous souhaitons tendre vers une chasse dite gérée et raisonnée visant à privilégier les lâchers de repeuplement pour reconstituer à termes les populations de gibiers.

Enfin, nous avons proposé que la capture traditionnelle à la glue d'appelants soit mieux suivie et accompagnée afin de constituer les batteries d'appelants de grive draine, grive mauvis, grive litorne, grive musicienne et merle noir.

Dans cette optique, nous proposons un marquage et un suivi des oiseaux capturés et une amélioration des méthodes de capture et de nettoyage des plumes.

5/ Avec le parc national, je ne pourrai plus grimper...

L'escalade a toujours fait partie de l'esprit de lieux, et nous sommes tous convaincus qu'il s'agit d'une pratique douce, peu impactante globalement sur les milieux naturels.

Evidemment, l'escalade se pratique sur les falaises littorales. Or, les scientifiques considèrent les falaises comme des concentrés de biotope exceptionnels, riches d'une biodiversité rare.

Qui plus est, ce sont des espaces qui posent beaucoup d'interrogations car l'on a toujours du mal à comprendre comment dans un milieu aussi hostile certaines espèces peuvent se développer.

Mieux comprendre ces phénomènes rentre dans les missions scientifiques d'un parc national.

C'est la raison pour laquelle, il a été imaginé de proposer des zones de quiétude tout simplement pour mieux comprendre la nature et préserver certaines espèces animales et végétales que l'on retrouve uniquement en ces lieux.

Ce projet a suscité une levée de bouclier, que personnellement je regrette, car nos intentions ont été mal comprises.

Après de nombreuses heures de négociations, nous sommes arrivés à un point d'accord.

La muraille de Chine à Vaufrèges et la réserve naturelle de Riou, qui sont déjà interdites à la grimpe, seront proposées en zones de quiétude. S'y adjoignent 3 espaces dont 2 exceptionnels à haute naturalité :

- une zone autour du cap de Devenson depuis la crête jusqu'à la mer. Dans cet espace on trouve une avifaune très riche (ex : faucon pèlerin).

- une infime partie des falaises Soubeyranes où survit une végétation exceptionnelle tels certains génevriers très rares.

Par ailleurs ce sont des zones de falaises qui n'ont quasiment jamais été incendiées et qui sont donc des zones refuges à haut intérêt écologique.

- Cortiou (plus précisément de la calanque de Cortiou à la pointe du vaisseau) afin de mieux suivre l'impact de la restauration écologique des habitats en lien avec l'amélioration actuelle et future des eaux usées.

J'ai demandé au directeur du GIP qu'il soit clairement inscrit dans la charte qu'un bilan scientifique devra être proposé tous les 3 ans afin de mesurer la pertinence de nos choix d'aujourd'hui.

Une autre problématique a été soulevée en parallèle de nos travaux, **la pratique du bivouac.**

Il faut savoir qu'à ce jour, le bivouac est interdit dans la majeure partie du massif des calanques.

A savoir les terrains propriétés du Département, de la ville de Marseille, sur le Frioul, Riou, la forêt domaniale gérée par l'ONF.

Après de longs débats, **le maintien de l'interdiction a été confirmé comme principe général en cœur** mais le parc aura pour mission de **développer des aires de bivouac en aire d'adhésion** pour offrir une alternative (un site aux Baumettes est évoqué) et **de gérer, avec l'autorisation du directeur du parc, un ou deux espaces déjà existants afin de maintenir cohérente la pratique de la grimpe.**

Je pense notamment au **bivouac Azéma** sur le belvédère d'En-Vau par exemple.

Je précise que ces propositions sont le fruit de la négociation et qu'elles ont été actées par les associations.

Concernant les usages en mer, je souhaiterais réaffirmer que la priorité qui nous anime est la réhabilitation des fonds marins dégradés tels ceux de Cortiou par exemple, et également la préservation de certains sites à forts enjeux écologiques.

Sur ces questions, certains grands principes ont été arrêtés. Aujourd'hui, la concertation se poursuit pour en définir les modalités. Uniquement sur ces questions, tous les présidents de sociétés de nautisme, de clubs de plongée ou de pêche sous-marine ont été consultés, et en ce moment nous enchaînons réunion sur réunion.

6/ Avec les rejets de Cortiou et des boues rouges à Cassis, ce parc national ne sera pas un vrai parc national.

Cortiou est un héritage historique qui constitue sans aucun doute un point noir au sein du littoral du futur parc, sans pour autant que cela remette en cause la valeur et la richesse marine du site dans sa globalité. Sans cela, l'Etat n'aurait tout simplement pas pris en considération ce projet.

Si, depuis la mise en place de l'étage biologique de la station d'épuration de Marseille, scientifiques et usagers reconnaissent une amélioration très nette de la qualité des eaux rejetées, il n'en demeure pas moins que l'on ne peut se satisfaire de cette situation.

Outre accompagner les collectivités compétentes **pour améliorer encore** plus la qualité des eaux rejetées, nous proposons d'engager une politique volontariste d'amélioration de la qualité des eaux à l'amont, notamment avec une gestion globale du bassin versant de l'Huveaune et du Jarret par la mise en place d'un schéma de gestion des eaux de l'Huveaune. Si le Parc ne pourra pas résoudre tous les problèmes actuels d'un coup de baguette magique, il sera un levier d'action majeur en ce sens, notamment vis-à-vis de l'Etat.

Deuxièmement le futur Parc portera avec l'Agence de l'eau, le projet ambitieux de la réhabilitation de la cuvette de Cortiou, ces fonds marins au droit de l'exutoire sont contaminés depuis des décennies par des sédiments pollués et des déchets.

Ainsi nous souhaitons inscrire dans la charte que, dès sa création, l'Établissement Public du Parc national, ait pour priorité la restauration du site en réparant les dégâts causés par l'Homme.

Une opération partenariale d'immersion de récifs artificiels pour redonner la vie, me semble incontournable. Les élus de Marseille et les pêcheurs sont bien placés pour savoir que cela fonctionne au-delà de leur espérance avec le récif artificiel du Prado... Nous répondrons ainsi à tous les pratiquants de la mer qui pensent à juste titre que si nous ne faisons rien à ce niveau là, il n'est pas équitable de leur demander à eux aussi un effort...

En ce qui concerne l'émissaire dit des « boues rouges » qui débouche au large de Cassis, la fin des rejets est fixée par décision de l'État pour 2015.

D'ores et déjà, le GIP travaille en étroite collaboration avec les services de l'État et l'exploitant pour étudier toutes les solutions susceptibles de limiter l'impact de ce rejet.

7/Avec le parc national, la pratique de la plaisance est remise en cause...

Je ne vous cache pas être sidéré lorsque j'entends ce type d'informations. Comment peut-on imaginer que l'on interdise la plaisance, ou encore la pratique de la voile sportive, dans la rade de Marseille ? La plaisance, qu'elle soit à moteur ou à voile, fait partie de l'identité maritime séculaire et donc du patrimoine culturel de ce littoral, de Marseille à La Ciotat. L'une des missions du Parc sera d'accompagner et favoriser une évolution positive de cette pratique, d'ailleurs déjà engagée, vers un respect accru de l'environnement.

a/ Les régates dans les eaux du cœur de Parc seront maintenues partout dans la rade.

Il s'agit là par essence d'une activité douce et non polluante, en harmonie avec les éléments. Leur organisation devra simplement ne pas avoir pour conséquence d'impacter les milieux. On peut très bien concilier pratique sportive et logique environnementale. Ainsi, **le balisage des parcours** de régates conciliera les impératifs liés aux conditions météorologiques, à la manifestation elle-même et aux objectifs de protection des fonds marins. Des outils simples comme **des ancrages écologiques légers** permettent de répondre à cet objectif. Le Parc sera là pour aider et accompagner les organisateurs à développer ce type d'outils bien davantage que pour produire de la réglementation nouvelle.

b/ Les plaisanciers pourront continuer à mouiller.

Dans les zones, sans enjeux écologiques (fonds de sable par exemple), ils le feront comme d'habitude.

En revanche dans les zones à forts enjeux, les mouillages seront organisés et se feront notamment, mais pas forcément, par le biais de bouées écologiques dont l'implantation est actuellement négociée quotidiennement, bouée après bouée.

Contrairement à ce j'entends dire, ces bouées ne seront pas nécessairement payantes, je souhaite au contraire qu'elles soient gratuites, à la journée, pour tout plaisancier disposant d'une place dans un port de MPM.

Mais il faut savoir ce que l'on veut : l'herbier de posidonies, véritable vivier et poumon de la Méditerranée est trop menacé par l'impact des ancres des bateaux pour que nous ne fassions pas l'effort de le protéger. Je vous rappelle qu'il ne faut que quelques secondes d'un mouillage mal maîtrisé pour arracher plusieurs feuilles de cette plante endémique, alors qu'il lui faut près d'un siècle pour que ses racines s'étendent d'un mètre à peine. On voit là tout de suite l'enjeu qu'est celui du parc.

8/ Avec le parc national, la plongée serait bannie...

Faux et archi-faux. Du Frioul, en passant par Riou jusqu'à l'île Verte, nous avons sans doute quelques-uns des plus beaux fonds marins de la Méditerranée avec des spots d'une richesse internationalement reconnue. Marseille, berceau de la plongée sous marine, La Ciotat où est né le plus ancien club du monde ne peuvent que voir cette activité et son espace de pratique valorisés au travers du parc national.

Bien sûr, comme toute activité humaine, la plongée sous-marine peut avoir des impacts avérés sur les sites les plus fréquentés, impacts involontaires bien évidemment, je m'empresse de le préciser.

L'objectif premier du Parc sera de limiter au maximum l'impact des mouillages sur le fond **en mettant notamment en place des bouées de surface**, comme cela s'est déjà fait, et avec quel succès, sur des sites comme le Parc national de Port-Cros.

Dès 2010, la ville de Marseille en partenariat avec le GIP a prévu la mise en place d'une dizaine de bouées. Leur localisation a été décidée en pleine concertation avec le monde de la plongée (Le Tiboulen du Frioul, les Moyades sur l'île Maire et les Farillons à Riou).

Du coup, c'est un autre type de plus-value que pourra apporter le Parc : protéger et valoriser les habitats tout en offrant une pratique plus sûre avec un mouillage sécurisé.

Au demeurant, ménager la nature n'est pas synonyme « d'aménager », à fortiori dans un parc national. La mise en place de ces bouées devra se faire là où elle est le plus nécessaire.

Sur d'autres sites, la plongée pourra se faire en dérive, comme les clubs le pratiquent déjà souvent pour des raisons de sécurité. Par ailleurs, quelques sites du littoral devront faire l'objet d'une protection renforcée afin que la nature puisse encore mieux s'y restaurer et le parc suivre son évolution par rapport aux espaces fréquentés.

A ce sujet je voudrais tout de suite remettre en perspective les propositions du GIP car, là aussi, j'entends tout et n'importe quoi. Les sites qui ont été identifiés à ce jour comme les plus propices pour une protection renforcée, tels la grotte du CNRS (dite aussi grotte à corail) sur la face sud de Riou ou le tombant du Soldat, face aux falaises du Devenson, représenteraient moins de 9% des 120 sports pratiqués du Frioul à l'île verte. Et encore, rien n'est définitivement tranché.

9/ Avec le parc national, la pêche serait interdite...

Là aussi, une nouvelle contre-vérité car je souhaite au contraire venir conforter d'une part la pêche professionnelle aux petits métiers au travers d'une gestion durable de la ressource halieutique ainsi que la pêche de loisir. Aujourd'hui si les pêcheurs ainsi que les scientifiques témoignent que certains de nos fonds marins sont encore riches, tous reconnaissent que certaines espèces ont complètement déserté notre littoral et que la biodiversité pourrait être bien plus forte au regard de l'extraordinaire potentiels des habitats marins de nos côtes.

Cela a fait les gros titres de la presse récemment : les populations d'oursins s'effondrent et Mourad Kahoul lui-même par un courrier du 1^{er} février appelle les maires à limiter les « oursinades » cette année !!!

Je veux bien que ce soit la pollution, le réchauffement climatique, tout ce que vous voulez, mais je pense que la surpêche y est aussi pour quelque chose !...

Sachez aussi qu'il y a 30 ans par exemple, on pêchait la langouste à Sormiou !

Mieux protéger la ressource en mettant en place de façon concertée des zones de réserve où les espèces puissent mieux se reproduire, grandir et prospérer, c'est toute la plus-value que le parc pourra apporter.

Pour s'en convaincre, il suffit de citer quelques chiffres :

60 mérous seulement ont été recensés en 2007 entre l'île Maire et En-Vau, quand ils sont aujourd'hui près de 600 dans les eaux protégées de Port-Cros, pourtant beaucoup moins vastes que le futur cœur marin.

A Carry, dans les eaux de la réserve du Cap Couronne, de 1995 à 2004, par rapport aux zones non protégées, la taille moyenne des poissons a été multipliée par 2 et le nombre de gros spécimens - les meilleurs reproducteurs - par 14.

A Scandola, la réserve de pêche est aujourd'hui plébiscitée après avoir été, à sa création, très critiquée.

Les chiffres, je crois, parlent d'eux-mêmes. L'effet réserve n'est pas une lubie de technocrate mais une réalité concrète qui se mesure sur le terrain.

Clairement l'objectif du parc national sera de faire bénéficier la mer mais aussi – indirectement - les usagers de notre littoral de ce fantastique effet réserve qui fait déjà ses preuves sur les récifs immergés par la ville de Marseille en baie du Prado, à peine deux ans après leur installation.

Cet effet rayonnera bien au delà des périmètres protégés et permettra à terme aux pêcheurs professionnels comme de loisir d'accroître leur rendement.

Et je souhaite que l'Etablissement public du parc puisse accompagner ce moment de transition si les professionnels dans un premier temps se sentent lésés. C'est tout l'enjeu d'un outil tel que le parc avec des moyens et une réelle politique de développement durable.

Ces aires de protection, véritables « placements » pour l'avenir, sont en cours de négociations avec le Comité local des pêches et des élevages marins, les 3 prud'homies concernées mais aussi les représentants de la pêche loisir : les sociétés nautiques et les fédérations de chasse sous-marine nous ont fait des propositions concrètes à cet égard.

Deux écoles s'affrontent, à ce sujet :

Il y a ceux qui défendent l'idée d'une mosaïque de sites de non pêche sur des espaces très limités, tels autour du Frioul, de Planier, de Riou et du Devenson.

Et il y a ceux qui plaident pour un seul site de non pêche mais à la superficie plus ambitieuse autour de Riou pour la haute naturalité du site et Cortiou pour la nécessaire remise en état des fonds marins.

Ce que je peux vous dire c'est que la réflexion bat son plein et que je dois rencontrer prochainement le président du comité régional de pêche. Rien ne sera décidé tant que cette réunion n'aura pas eu lieu.

Par contre, j'ai pris la décision de sortir Planier car j'estime que ce lieu n'est pas approprié pour devenir une zone de non pêche eu égard aux nombreux usages existants et j'ai demandé à ce que l'on étudie la possibilité de mettre le plateau des chèvres en zone de non pêche uniquement l'hiver au moment de la reproduction des poissons.

Sur les communes de Cassis et La Ciotat, des propositions ont été faites par les acteurs professionnels de la mer, sur une partie de Castelvieuille, la Pointe du Cap Cacau et une partie modeste du Cap Canaille, 500m sur les 8 km que forment les falaises Soubeyranes.

Je souhaite simplement que cette nécessaire évolution se fasse de manière intelligente, cohérente et surtout progressive avec des bilans scientifiques et des comptages tous les 2 ans. Ce que je peux vous dire, c'est que notre proposition à ce sujet porte uniquement sur 7% du territoire de cœur marin potentiel.

10/ Avec le parc national, la batellerie serait menacée...

La batellerie est une activité économique essentielle qu'il convient de conforter et d'accompagner dans ses nécessaires mutations, d'ailleurs déjà engagées par beaucoup de ses représentants.

Au contraire, j'ai la conviction que la création du parc national, véritable label d'excellence pour les espaces protégés, ne peut que favoriser la valorisation de cette activité. Depuis de nombreuses années, la profession s'est engagée dans une démarche vertueuse, mais qui peut certainement encore progresser. C'est la raison pour laquelle l'objectif du parc sera de réduire l'impact environnemental par des mesures ciblées qui pourront faire l'objet d'une charte de bonne pratique (impact sonore, zone d'évolution des plus gros bateaux, accompagnement vers l'acquisition de bateaux plus propres...).

De façon plus globale, je suis convaincu que le Parc national devra s'investir fortement dans la protection et la gestion de cet espace marin si précieux, notamment en termes de sensibilisation mais aussi de surveillance. L'Etat a d'ailleurs d'ores et déjà prévu d'équiper le Parc de trois navires dès sa création.

Je conclurai en indiquant que le travail de concertation va se poursuivre jusqu'à la mi-mars afin de finaliser les dernières négociations et analyser l'étude sur la gestion de l'interface ville-nature que nous avons commandé à l'AGAM. J'attends beaucoup de ce travail qui devrait constituer une aide puissante à la décision pour arrêter le projet de périmètre définitif optimal du cœur de parc.

Comme, je l'ai toujours indiqué, le périmètre est le fruit de la concertation, et non l'inverse. Je sais que certains de mes collègues maires auraient apprécié que je donne des garanties définitives avant la fin de la concertation. Je ne le ferai pas, car ce n'est tout simplement pas cohérent.

Par ailleurs, je voudrais que vous soyez convaincus que le parc national ne sera pas uniquement un outil de protection de la nature mais bien un moyen nouveau de concevoir et orienter des politiques publiques audacieuses en matière d'aménagement du territoire, de développement durable, de déplacements urbains et d'urbanisme.

Enfin, je lance un appel solennel.

Ce parc national est un choix de société avant d'être un choix politique.

On ne peut pas passer son temps à se lamenter sur le sort de notre planète, à plébisciter les prises de consciences collectives grâce au protocole de Kyoto, au sommet de Copenhague et demain celui de Mexico, à encourager les grenelles de l'environnement et de la mer, et lorsqu'il s'agit de passer aux travaux pratiques repousser les changements au lendemain.

Réalisé aujourd'hui, ce parc national sera notre fierté de demain.